

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



POLICE NATIONALE DU BURUNDI
COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE

ATTESTATION DE DECLARATION DE PERTE OU DE VOL N°.....

Le Commissaire Général de la Police Judiciaire, atteste par la présente que

Le (la) nommé(e)/ Société :

Tél :

Né (e) le / NIF :

Registre de Commerce N° :

Province :

Commune :

Colline :

Fils (Fille) de :

et de :

Nationalité :

Profession :

Résidant Province :

Commune :

Colline/Quartier :

Avenue :

Parcelle N° :

N° C.N.I:

Délivrée à :

le :

A déposé à la Police une déclaration de vol ou de Perte de :

Pays de vol ou de perte :

La présente attestation lui est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à :

le :

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

DE LA POLICE JUDICIAIRE

MUTAGATIFU Aimable

Colonel de Police

Validité : 15 jours